

Appel à candidatures 2022

Installation de commerces ambulants de restauration sur le domaine public communal « food trucks », « Food Bikes »

La Ville d'Evry-Courcouronnes compte 70 000 habitants. Ville préfecture du Département de l'Essonne, elle accueille sur son territoire de grands équipements structurants tels que le Centre Hospitalier Sud Francilien et l'Université Evry-Val d'Essonne. Le tissu économique qui la constitue, de plus de 4600 entreprises, est riche et diversifié et génère 40 000 emplois.

Figure de proue de l'Agglomération Grand Paris Sud, la Ville d'Evry-Courcouronnes renforce continuellement ses atouts existants par des programmes d'aménagement ambitieux, de revalorisation et un encouragement à l'implantation et au développement des entreprises et des commerces.

Le dynamisme urbain généré par les usagers de la ville, qu'ils soient salariés, étudiants ou habitants est un des axes forts du développement. La mise en place de Food-Trucks participe à cet effort.

1- Présentation de l'appel à candidatures

Depuis plusieurs années, la Ville met à disposition des commerces ambulants de restauration, type « Food-Trucks » et « Food bikes » (tripoteurs), des emplacements sur le domaine public communal. L'objectif est de proposer aux actifs, aux étudiants et aux habitants une offre diversifiée, et de qualité, complétant celle des commerces sédentaires. L'implantation de Food-Trucks et de Food bikes dans la Ville constitue également un élément d'animation et contribue à la convivialité des espaces publics.

Le présent appel à candidature a pour vocation de permettre à la Ville de sélectionner des opérateurs en vue d'installer et d'exploiter des Food-trucks, des Food-bikes sur le domaine public municipal de manières régulières sur des emplacements désignés.

Cette procédure est encadrée conformément aux articles L2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Aujourd'hui, la Ville a identifié 5 emplacements sur lesquels elle souhaite voir implanter et exploiter des Food-Trucks, des Food bikes. Ces emplacements peuvent comporter plusieurs plages horaires différentes.

Vu la configuration des lieux, les emplacements proposés ne pourront accueillir qu'un seul exploitant à la fois sur un même créneau horaire à l'exception du site situé Place des Droits de l'Homme et du Citoyen qui peut accueillir plusieurs exploitants sur le même créneau horaire.

Les candidatures seront examinées en deux sessions : la première session aura lieu en février et concernera l'ensemble des emplacements, la seconde session aura lieu en septembre pour les emplacements non attribués.

Les Autorisations d'Occupation Temporaires du Domaine Public qui découleront de cet appel à candidatures seront valables jusqu'au 28 février 2023.

2- Emplacements et informations pratiques

Plusieurs emplacements sont définis dans les tableaux ci-dessous et détaillés en annexe 1. Le commerce ambulant, type « Food-Truck » et « Food bike » (tripporteur), pourra choisir d'occuper un ou plusieurs emplacements répartis sur des créneaux horaires différents.

Les « Food-Trucks » et les « Food bikes » (tripoteurs) devront être présents sur leur emplacement selon le créneau horaire choisi :

- De 7h00 à 10h30 pour le créneau matin
- De 11h00 à 15h00 pour le créneau midi
- De 13h00 à 21h00 pour le créneau après midi
- De 18h00 à 22h00 pour le créneau du soir

Tableau des emplacements à l'année

N°	Emplacement	Offre attendue	Horaires	Jours et périodes
1	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen	Café, petit déjeuner	7h00-10h30	Du lundi au vendredi
1	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen	Repas chaud	11h00- 15h00	Du lundi au vendredi
1	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen	Gaufres, crêpes, glaces, boissons	13h00- 21h00	Mercredi, samedi, dimanche, et vacances scolaires
2	Rue Gaston Crémieux	Repas chaud	11h00- 15h00	Du lundi au vendredi
3	Rue du Bois sauvage	Repas chaud	11h00- 15h00	Du lundi au vendredi
4	Square des Champs-Elysées	Repas chaud	11h00- 15h00	Du lundi au vendredi
4	Square des Champs-Elysées	Repas chaud, Pizza	18h00- 22h00	Du lundi au samedi
5	Place Guy Briantais	Repas chaud, Pizza	18h00 – 22h00	Du lundi au samedi

L'activité du « Food-Truck » ou du « Food bike » ne doit en aucun cas engendrer de gênes tant pour le voisinage que pour l'accès des personnes sur le domaine public qui doit demeurer libre. Il doit, de plus, s'engager à libérer l'emplacement à l'issue du créneau horaire et laisser l'emplacement et ses abords propres et sans aucun détritrus.

Le Food-Truck ou le Food Bike ne pourra pas installer de compteur électrique privé sur le domaine public; il doit donc être autonome, l'électricité restant à la charge du demandeur. En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, il convient d'utiliser du matériel aux normes en vigueur. Un maximum de 65 DB maximum sera exigé.

Le Food-Truck devra disposer d'un système de recyclage d'eau.

Le Food-Truck devra être en mesure d'informer la mairie du lieu de stockage des aliments, Une fois l'électricité coupée et le camion remisé.

Il devra respecter la chaîne du froid.

Le « Food-Truck » ou le « Food Bike » s'engage à ne pas vendre d'alcool sans autorisation sur le domaine public.

Les autorisations temporaires d'occupation du domaine public sont toujours accordées à titre personnel, précaire et sont révocables à tout moment pour un motif tiré de l'intérêt général, et notamment en cas de :

- Défaut d'occupation de l'emplacement – même si le droit de place a été payé – sauf motif légitime justifié par un document ;
- Infractions habituelles et répétées aux dispositions du présent règlement, ces infractions ayant fait l'objet d'un avertissement et, le cas échéant, d'un procès-verbal de contravention ;
- Comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique.

Ces cas ne sont pas limitatifs.

3-Tarifcation

L'attribution d'un emplacement ouvre droit à une redevance au profit de la Ville.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°CM20211007_112, en date du 07 octobre 2021, le tarif appliqué est de 10 euros/m²/mois.

4- Dépôt des candidatures

Les candidatures seront examinées deux fois dans l'année :

Première session : pour l'ensemble des emplacements

Les candidats devront remettre leur candidature en mairie, pour le 1^{er} février 2022 à 12h00 au plus tard. Les Autorisations d'Occupation Temporaires du Domaine Public qui découleront de cette session seront valables entre le 1^{er} mars 2022 et le 28 février 2023. Les dossiers arrivés après le premier février 2022 seront examinés à la session suivante.

Deuxième session : pour les emplacements non attribués

La liste des emplacements non attribués sera disponible sur simple demande auprès de la ville :

Service développement économique et activités commerciales

Mairie Annexe Centre
2 rue Paul Puech
91080 EVRY-COURCOURONNES

Tel : 01 60 91 61 78

Courriel : evrycourcouronnes@evrycourcouronnes.fr

Les candidats devront remettre leur candidature en mairie, pour le 23 août 2022 à 12h00 au plus tard. Les Autorisations d'Occupation Temporaires du Domaine Public qui découleront de cette session seront valables entre 15 septembre 2022 et le 28 février 2023.

Le dossier de candidature devra contenir les documents suivants :

- Formulaire de demande d'emplacements type dument complété et précisant le ou les emplacement(s) souhaité(s) par ordres de préférences, et les créneaux horaires désirés par emplacement sélectionné (Formulaire en annexe) ;
- Extrait Kbis (- de 3mois) ;
- Carte de vendeur ambulant en cours de validité ;
- Pièce d'identité du gérant en cours de validité ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Attestation de formation aux normes HACCP ;
- Photos du véhicule, des installations, et de l'équipement ;
- La carte des produits et tarifs, ainsi qu'une présentation du concept;
- Copie de la carte grise du véhicule utilisé pour l'exercice de l'activité ;
- Certificat d'assurance du véhicule ;
- Le cas échéant, photos et documents relatifs au laboratoire ou cuisine centrale (bail, certifications,...) ;
- Certificat ou document relatifs au groupe électrogène (volume, émissions polluantes) ;
- Tout document complémentaire permettant d'appuyer la candidature (équipements, gestions des déchets, liste de fournisseurs, recommandations)

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, en recommandé ou remise contre récépissé à en-tête de la ville, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie d'Evry-Courcouronnes
Place des droits de l'Homme et du Citoyen
91 000 EVRY COURCOURONNES

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés !

La Ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit de proroger la date et l'heure limite de réception des offres pour chacune des situations concernées. Le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la Ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour le présent avis et laissé ses coordonnées à cet effet.

5- Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera réalisé par une commission d'attribution composée comme suit:

- Le Conseiller Municipal en charge du commerce de proximité,
- Deux représentants du Pôle Développement Economique et Commerce de Proximité
- Un représentant de la Direction de la Voirie
- Un représentant de la Direction des Evènements
- D'autres personnalités pourront être associées à cette commission si nécessaire (par exemple conseillers municipaux de quartier, acteurs économiques et sociaux)

Les projets des candidats seront étudiés par la présente commission qui attribuera une note sur 100 points, selon les critères suivants:

- Rapport qualité-prix de l'offre;	15 points
- Qualité des produits, privilégiant le circuit-court, une cuisine créative, saine, rapide, voir biologique ;	15 points
- Diversité par rapport à l'offre déjà existante dans le quartier de l'emplacement choisi et diversité sur les différents jours de la semaine ;	15 points
- Qualité de la prestation proposée et garanties apportées tant sur le plan de l'hygiène, que de la traçabilité des produits proposés (respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires) ;	15 points
- Soin apporté à l'esthétisme ;	15 points
- Eco-responsabilité du Food Truck, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement ;	10 points
- Viabilité économique du projet ;	10 points
- Véhicule (Truck) utilisé compatible avec le gabarit des emplacements proposés et souhaités.	5 points

Au terme du processus de sélection, les candidats retenus pourront être individuellement contactés et invités à présenter leurs produits au cours d'une séance de dégustation avec les membres du comité de sélection ci-dessus.

Le planning des présences sur les emplacements sera établi par la Ville d'Evry-Courcouronnes au cours de la phase de sélection. Plusieurs Food trucks, Food Bikes pourront occuper les emplacements à des dates et/ ou créneaux distincts afin d'offrir une offre diversifiée aux consommateurs.

Il sera ensuite procédé à la délivrance des permis de stationnement, précisant les horaires alloués à l'occupation des sites ainsi que la date effective du début de l'exercice des activités retenues. Les candidats non retenus seront informés par courrier.

6 –Informations complémentaires

Pour tout renseignement, il convient de contacter Service développement économique et activités commerciales de la ville :

Service développement économique et activités commerciales

Mairie Annexe Centre
2 rue Paul Puech
91080 EVRY-COURCOURONNES

Tel : 01 60 91 61 78

Courriel : evrycourcouronnes@evrycourcouronnes.fr

Annexe 1

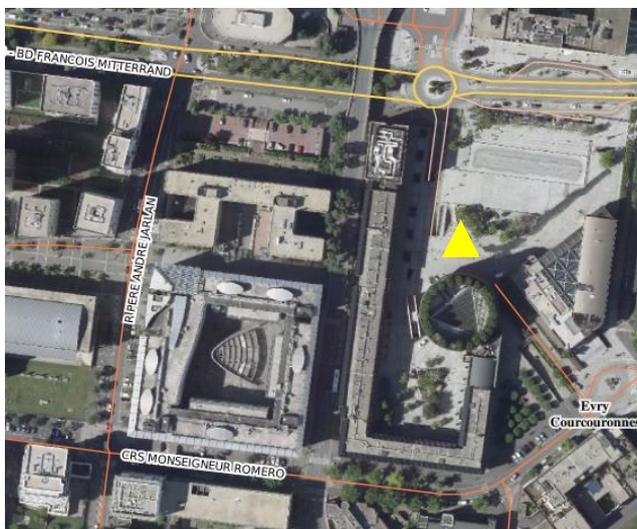
Plan de situation des emplacements :



Emplacements 1 : Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

Sur ces emplacements uniquement, les commerçants auront accès à l'électricité.

7h – 10h30	Du lundi au vendredi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Café, petit déjeuner
11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud
13h00 – 21h00	Mercredi, samedi, dimanche et vacances scolaires	Food truck, Food Bike (triporteur)	Gaufres, crêpes, glaces, boissons



Emplacement 2 : Rue Gaston Crémieux

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud
---------------	----------------------	---------------------------------------	-------------



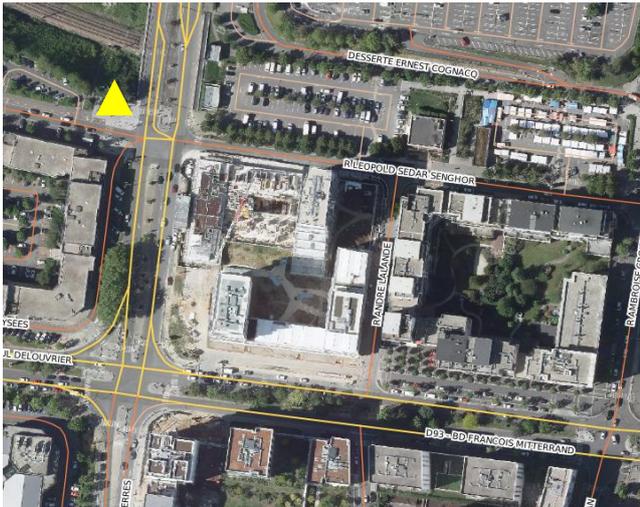
Emplacement 3, Bois sauvage

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud
---------------	----------------------	---------------------------------------	-------------



Emplacement 4 : Square des Champs Elysées

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud
18h00 – 22h00	Du lundi au Samedi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud, Pizza



Emplacement 5 : Place Guy Briantais

18h00 – 22h00	Du lundi au samedi	Food truck, Food Bike (triporteur)	Repas chaud
---------------	--------------------	------------------------------------	-------------



Annexe2

Formulaire de demande

Entreprise	
Dénomination de la société	
Siège social	
Code postal et ville	
N°SIRET	
Date de création <i>*si en cours de création, merci de préciser</i>	
Contact	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal et Ville	
Tél :	
Mail :	
Informations véhicule	
Type de véhicule	
Immatriculation du véhicule	
Dimensions du véhicule (longueur, largeur et hauteur)	

Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts.

Date :

Signature :

1^{ère} Session : février 2022

Les cases blanches représentent les créneaux ouverts à la réservation. Cochez les créneaux que vous souhaitez occuper,

Emplacement	Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi				Samedi				Dimanche						
	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S	Ma	Mi	AP	S			
1 - Place des Droits de l'Hommes																															
2 - Rue Gaston Crémieux																															
3 - Bois Sauvage																															
4 - Square des Champs Elysées																															
5 - Place Guy Briantais																															